

DECISION DU BUREAU N° B41.25

Le Bureau de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon,

Vu l'arrêté préfectoral n°69-2025-07-29-00010 du 29 juillet 2025 relatif aux statuts et compétences de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon ;

Vu la délibération N°2025-133-5.4 du 24 novembre 2025 portant délégation de pouvoir du conseil communautaire vers le bureau communautaire et le Président de la CCPD en vertu des articles L. 5211-10 et L 2122-23 du CGCT ;

Considérant l'avis d'appel public à la concurrence diffusé au BOAMP et JOUE le 24/10/2025 pour un accord cadre à bons de commande pour les travaux de création et d'entretien d'espaces verts sur le territoire de la CCPD – Lot 3 : Fauchage des accotements, dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Un accord-cadre mono-attributaire ;
- Une durée de 1 an reconductible expressément 3 fois ;
- Sans montant annuel minimum et avec un montant annuel maximum de 170 000 € HT ;

Considérant l'offre de la société ROBERT ;

Considérant la décision d'attribution à la société ROBERT de la commission d'appel d'offres en date du 8 décembre 2025 ;

DECIDE

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer le contrat n° 2025.27.03, attribué à la société ROBERT située 14 rue Parmentier – 69740 GENAS, ainsi que tous les actes contractuels y afférents,
- **DE DIRE** que les crédits seront inscrits au BP 2026 de la CCPD au chapitre 011,

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations et il en sera rendu compte à la prochaine séance du Conseil Communautaire.

St Symphorien d'Ozon,
Le 8 décembre 2025

Pierre BALLEZIO
Président



Belle



Michel BOULUD
2^{ème} Vice-président



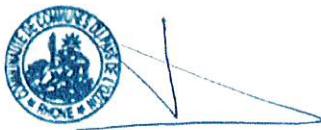
Timotéo ABELLAN
4^{ème} Vice-président



Jean Philippe CHONE
6^{ème} Vice-président



Nicolas VARIGNY
1^{er} Vice-président



Mireille BONNEFOY
3^{ème} Vice-présidente



Mattia SCOTTI
5^{ème} Vice-président



Mise en ligne le.....-8.DEC.2025
Certifiée exécutoire le.....23 DEC. 2025